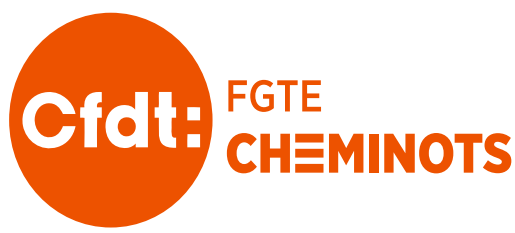


INTÉRESSEMENT VOYAGEURS



PROPOSITION D'AVENANT 2024 OUVERT À LA SIGNATURE DES ORGANISATIONS SYNDICALES !



EXPLICATIONS

Depuis plusieurs semaines la Cfdt négocie l'intéressement qui sera versé aux salariés de la SA Voyageurs en 2025 au titre des résultats de l'année 2024 et s'apprête à le soumettre à la consultation de ses adhérents.

POUR 2024, TROIS CRITÈRES SONT RETENUS :

- ➔ L'EBITDA : Il s'agit du bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement.
- ➔ La satisfaction clients : Mesurée sur chacune des activités TN, TGV, TER
- ➔ La régularité : Egalement mesurée sur chacune des 3 activités.

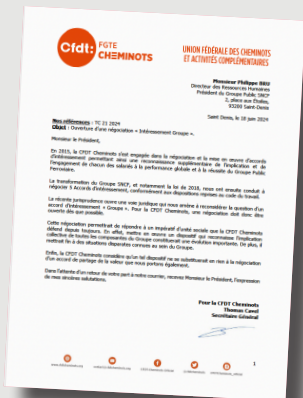
Au regard de l'impact éventuel des JO et JOP, la Cfdt a demandé la neutralisation de ces 2 périodes dans le calcul de l'intéressement.

LES OBJECTIFS FIXÉS PAR L'ENTREPRISE POUR CHACUN DES CRITÈRES :

CRITÈRE EBITDA	OBJECTIF 2024
EBITDA	2 005 958 K€
CRITÈRE SATISFACTION CLIENTS	OBJECTIF 2024
TGV	77 %
Transilien	73,5 %
TER	NPS ≥ 3
CRITÈRE RÉGULARITÉ	OBJECTIF 2024
TGV (à 5 mn)	78,7 %
Transilien	91 %
TER	91,8 %

Faire reconnaître l'implication et l'engagement des cheminots est une priorité Cfdt. En complément de l'intéressement nous continuons donc de revendiquer la négociation d'un accord Partage de la Valeur.

« MONTANT MAXIMUM » :
AVEC UN AVENANT SIGNÉ : 1511 EUROS MAXIMUM*
SANS SIGNATURE DE L'AVENANT : 755 EUROS MAXIMUM*
 *AVEC SUPERFORMANCE ATTEINTE POUR TOUS LES CRITÈRES.



Pour aller plus loin
 Cliquez ici pour consulter le courrier de la Cfdt Cheminots sur l'intéressement Groupe

DEPUIS 2015, LA Cfdt EST ENGAGÉE DANS LA NÉGOCIATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT AU SEIN DU GROUPE SNCF. ACTUELLEMENT ET CONFORMÉMENT À LA LOI IL EXISTE UN ACCORD PAR SA/SAS (ACCORD GIE EN COURS DE NÉGOCIATION). RÉCEMMENT UNE JURISPRUDENCE A OUVERT LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER UN INTÉRESSEMENT AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE SNCF, LA Cfdt A DONC IMMÉDIATEMENT SAISI LE DRH DU GROUPE SNCF.

